

Comité Exécutif de l'Internationale Communiste

En ce qui concerne la plainte des vingt-deux camarades russes¹

Résolution de la Conférence de l'Exécutif élargi (21 février – 4 mars 1922)

En ce qui concerne la plainte des vingt-deux camarades russes contre le Comité Central du P.C.R. et après avoir pris connaissance des conclusions unanimes de la Commission nommée pour l'étudier (comprenant les camarades [Clara Zetkin](#), [Cachin](#), [Friis](#), [Kolarov](#), [Kreibich](#), [Terracini](#) et [MacManus](#)), l'assemblée plénière élargie du Comité Exécutif de l'I. G déclare ce qui suit :

Ce n'a été, pour nous, communistes, ni une chose nouvelle, ni une chose inattendue que les difficultés résultant pour le P. C. R. de la situation difficile de la Russie Soviétiste elle-même. Dans ces conditions, une cohésion et une discipline particulières s'imposent : il faut une tension particulière de toutes les forces du Parti pour garantir la domination du prolétariat organisé par ce Parti, à l'intérieur comme à l'extérieur. La nouvelle politique économique, avec ses concessions inévitables au capitalisme, aux petits et moyens paysans, renferme un danger d'augmentation de l'influence petite-bourgeoise, dans le Parti comme dans les organes gouvernementaux. Les explications fournies à la Commission par les représentants du groupe de « l'opposition ouvrière », conduit par [Chliapnikov](#) et [Kollontai](#), ainsi que par ceux du Comité Central du P. C. R., ont montré que le centre dirigeant du P. C. R. s'est toujours rendu compte de ces dangers ainsi que de ceux de la bureaucratie, qu'il les a combattus avec décision et continue à les combattre dans des conditions objectives d'une difficulté inouïe.

Les signataires de [la déclaration](#) enfoncent une porte ouverte et leur critique manque de la clarté nécessaire non seulement dans la partie concernant les causes des désordres existants, mais aussi en ce qui concerne les moyens et les méthodes d'en venir à bout. L'attitude des camarades plaignants, loin d'aider le Parti à combattre les irrégularités résultant des circonstances, loin de le renforcer, lui a enlevé des forces précieuses et a fourni en même temps aux ennemis du communisme, à ceux « de gauche » comme aux mencheviks et même aux pires contre-révolutionnaires, une arme contre le Parti et contre la dictature du prolétariat.

En conséquence, l'assemblée plénière du Comité Exécutif ne peut reconnaître fondées les plaintes des vingt-deux camarades. Elle souligne que, par leur conduite, ces camarades ont manifestement enfreint les décisions du 10^e Congrès du P. C. R. sur l'unité du parti et la tendance syndicaliste libertaire. Le C. E. avertit ces camarades que la prolongation de la campagne engagée les mettra fatalement en contradiction avec le P. C. R., son programme et l'intérêt du prolétariat de Russie et les placera ainsi hors des rangs de la 3^e Internationale.

L'assemblée estime que la conscience et la connaissance du communisme obligeront à l'avenir les camarades de l'opposition à rester en militants disciplinés dans les rangs du Parti pour combattre, de concert avec le Parti, les dangers résultant de circonstances qu'ils connaissent et qu'ils doivent aider à surmonter.

Tout préjudice causé au P. C. R. est considéré par la Conférence comme également causé à la Russie soviétiste et à l'Internationale.

La Conférence espère que la gravité de la situation obligera précisément le prolétariat russe à se grouper plus étroitement et plus solidement autour du P. C. R. pour défendre la Russie soviétiste et la révolution mondiale.

1 Source : *Le bulletin communiste*, numéro 20 (troisième année), 11 mai 1922.